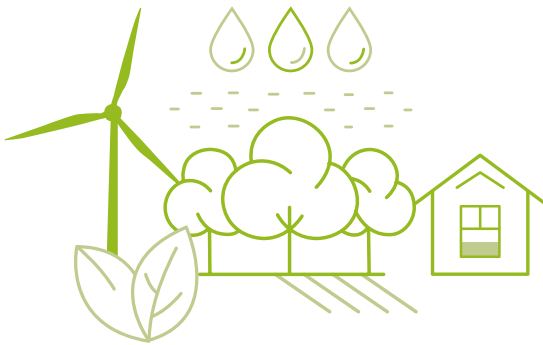


V

Pour une région engagée dans la transition écologique



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2020

Session de février 2020

\\ Synthèse de la mission

L'environnement, l'écologie, la qualité de vie et la préservation des ressources ne sont plus des préoccupations « pour les générations futures ». D'abord, parce que les conséquences du dérèglement climatique sont aujourd'hui perceptibles et concrètes au quotidien (incendies, sécheresses, canicules...). Ensuite, parce que les enfants qui naissent aujourd'hui sont la « génération 2100 », qui connaîtra au mieux les 1,5 à 2 degrés d'augmentation de la température moyenne, et possiblement jusqu'à 7 degrés comme les dernières prévisions l'indiquent, en l'absence d'inflexion massive et accélérée des émissions de gaz à effet de serre mondiales. Et s'il en était encore besoin, ce sont maintenant les mobilisations lycéennes qui intiment l'urgence d'agir.

Les analyses météorologiques mondiales montrent qu'à ce stade il n'y a aucun signe de ralentissement des émissions mondiales. Il est donc urgent d'engager des transitions significatives, en s'adaptant dès maintenant, dans tous les champs d'activités (économie, tourisme, agriculture, aménagement, éducation...) dans les territoires ruraux, littoraux ou urbains. La mise en œuvre de la feuille de route sur l'adaptation au changement climatique est l'une des premières déclinaisons opérationnelles de la Breizh COP, pour laquelle des leviers financiers seront mobilisés. Ils le sont notamment via le programme LIFE et les fonds structurels européens, dont les contours pour les prochaines années seront précisés courant 2020.

L'enjeu climatique ne représente pas la seule inquiétude. L'effondrement en cours de la biodiversité se déroule sous nos yeux, avec plus d'une espèce sauvage bretonne sur cinq directement menacée de disparition à brève échéance. L'IPBES (plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques), « GIEC » de la biodiversité, alerte pour que ces questions soient prises beaucoup plus fortement en compte dans les choix économiques et d'aménagement. Par ailleurs ce sont l'ensemble des ressources naturelles qui sont aujourd'hui très largement surexploitées, y compris les matières extractives qui font notre quotidien, de nos habitats à nos objets de consommation courante.

Pour la Bretagne, 2020 sera l'année d'entrée en vigueur d'un schéma régional d'aménagement, d'égalité et de développement durable du territoire (SRADDET) qui pose des objectifs, des règles et des engagements pour les sujets de la biodiversité, des ressources, de l'énergie et du climat. Les corridors écologiques identifiés dans les documents d'urbanisme seront rendus inconstructibles. Les territoires littoraux seront à même d'anticiper les changements à venir sur l'érosion et l'élévation du niveau de la mer. Ils pourront également adapter leur contribution à la lutte contre le changement climatique et à l'autonomie énergétique bretonne en fonction de leurs spécificités.

Ces ambitions environnementales ne pourront néanmoins être réalisées sans moyens adaptés. C'est pourquoi le budget 2020 marque une impulsion nouvelle, à travers des moyens dédiés, non seulement sur cette mission 5 (investissement en hausse pour les continuités écologiques aquatiques sur les voies navigables, ambition marquée pour l'accompagnement de la rénovation énergétique de l'habitat et des petites entreprises), mais également la mobilisation d'autres politiques publiques qui concourent à l'atteinte de ces objectifs (développement du covoiturage, du télétravail en interne, renouvellement des flottes de véhicules, plan énergie dans les lycées, réorientation de la stratégie portuaire...)

C'est pourquoi des signaux clairs doivent être envoyés aux territoires, aux entreprises, aux associations, aux citoyens pour qu'ils s'engagent. Il conviendra pour cela de développer des éco-conditions, des contrats et appels à projets précis et exigeants. Il s'agira en particulier de voir comment apporter les moyens là où ils sont le plus nécessaires et appuyant des projets qui permettent véritablement de rendre soutenable notre développement.

Tous les leviers possibles doivent être étudiés ou expérimentés en lien avec nos partenaires : les contractualisations avec l'Etat et les agences environnementales (CPER...), la création d'outils de gouvernance locaux (l'Agence Bretonne de la Biodiversité, l'Assemblée bretonne de l'eau...) la mobilisation d'outils d'ingénierie financière (stratégie de mobilisation des certificats d'économie d'énergie, réflexion en

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission. 3

Répartition des crédits
par chapitre..... 7

Programme 501 8

Programme 502 10

Programme 503 12

Répartition des AP et AE
par actions 14

cours sur la création de fonds verts régionaux pour l'eau, la biodiversité, la compensation carbone...), et des propositions d'évolution de la fiscalité locale et nationale.

▶▶ La Région engagée dans la Breizh COP : de l'éducation à la nature à la mobilisation pour les transitions

« Tant de mains pour transformer ce monde et si peu de regards pour le contempler », écrivait Julien Gracq dans Lettrines. Aujourd'hui, il convient de dépasser cette opposition pour que la sensibilisation des Breton.ne.s à l'ensemble des sujets environnementaux leur permettent non seulement d'en avoir une compréhension globale, mais également d'en tirer une force pour leurs changements de pratiques.

Pour cela, la Bretagne peut et doit s'appuyer sur la force de son tissu associatif, sur la vitalité de ses communes, sur l'engagement de nombreux acteurs privés également. Ce point avait été particulièrement souligné par le Conseil scientifique de la Breizh COP.

Il convient également de dépasser les silos thématiques, de s'inspirer des meilleures pratiques de mobilisation notamment dans le cadre des plans climat pour y adjoindre une synergie avec les mobilisations sur l'eau, la biodiversité et l'éducation à la nature, les démarches zéro déchets/zéro gaspi, etc. Les financements publics gagneront à être mieux croisés. L'année 2020 sera donc une année de test, avant des contractualisations avec les territoires sur ces sujets, et en cohérence avec les principes de l'alliance associations/collectivités matérialisée pendant la Breizh COP.

Ces démarches transversales de sensibilisation pourront s'appuyer sur de solides outils d'observation environnementale, dont il convient de renforcer le caractère partagé et participatif. C'est notamment le cas de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), qui pourra également s'appuyer, côté recherche, sur un nouveau Groupement Régional d'Etudes sur le Climat et les Transitions (GREC-T) en cours de préfiguration. La transparence et l'ouverture totale des données seront le gage de la crédibilité des démarches engagées.

→ Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

L'année 2019 a démontré que le combat pour la qualité de l'eau reste plus que jamais nécessaire, 30 ans après les premiers programmes Bretagne Eau Pure et 50 ans après la création d'Eau et Rivières de Bretagne, avec en particulier un nécessaire renforcement des contrôles ciblés acté par l'ensemble des acteurs du Plan Algues Vertes 2.

L'analyse plus fine permet surtout de montrer d'importantes fractures territoriales sur ce sujet. Tant du point de vue des algues vertes, avec des dynamiques contrastées selon les baies, que pour la qualité de l'eau de manière générale : si 42% des masses d'eau bretonnes sont conformes aux critères de la Directive Cadre Européenne, les moyennes départementales varient de 70% dans le Finistère à 7% en Ille-et-Vilaine.

A l'enjeu de la qualité de l'eau s'ajoute, de plus en plus, celui de la quantité d'eau disponible, ce qui peut paraître nouveau pour une région comme la Bretagne, mais l'épuisement de certains forages agricoles et industriels a conduit à une augmentation de 10% de la consommation d'eau potable en 3 ans, renforçant le caractère limitant pour certains développements économiques de la ressource en eau.

C'est pourquoi, il convenait de dépasser les logiques de silos et de transformer la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ainsi que la Commission Vilaine et Côtiers Bretons) en Assemblée bretonne de l'eau, au sein de laquelle les intercommunalités – dont l'approche est nécessairement transversale – mais également les acteurs économiques et la société civile participeront de manière structurée aux débats. Le premier d'entre eux concerne l'étude des différentes formes de solidarité sur l'eau, l'échelle régionale apparaissant particulièrement pertinente.

La montée en puissance des EPCI, à travers en particulier la compétence comme GEMAPI, sera accompagnée par la Région.

Enfin, le groupe de travail sur les produits phytosanitaires de synthèse pourra s'appuyer sur les travaux du Centre de Ressources et d'Expertises Scientifiques sur l'Eau de Bretagne (CRESEB) pour faire des propositions dans le sens d'une amélioration de la santé des Breton.ne.s ainsi que de la préservation de la biodiversité. Ce sujet est également au cœur du Carrefour de la Gestion de l'Eau de janvier 2020, rendez-vous national de tous les acteurs de l'eau et lieu d'innovations à promouvoir.

→ Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

L'année 2020 sera la première année de plein exercice d'un outil commun à de nombreux acteurs de la lutte pour la préservation et la restauration des milieux et espèces qui font la richesse de la Bretagne : l'Agence Bretonne de la

Biodiversité, créée fin 2019, pourra démontrer sa valeur ajoutée pour porter des projets communs, et appuyer les territoires – et demain les entreprises - dans leurs propres initiatives au service de la trame verte et bleue régionale.

2020 sera également une année de lancement effectif de l'extension des réserves naturelles régionales, aujourd'hui au nombre de 9 avec pour objectif de passer à 13. De nouvelles étapes décisives seront également franchies pour les parcs naturels régionaux : création d'un syndicat mixte de préfiguration pour le projet de PNR de la Vallée de la Rance Côte d'Emeraude, définition d'un périmètre d'étude et d'un nouveau projet stratégique pour engager le renouvellement de la labellisation du PNR d'Armorique, et poursuite des projets innovants sur le PNR du Golfe du Morbihan.

Le partenariat avec le Conservatoire du Littoral fera l'objet d'une nouvelle contractualisation pluriannuelle, au service de l'investissement dans des projets emblématiques des enjeux du littoral pour la biodiversité bretonne. Les paysages bretons feront également l'objet d'une attention particulière, à travers le développement du réseau des observatoires photographiques du paysage, porté par l'OEB. L'Observatoire conduira également l'ouverture de la plateforme régionale des données naturalistes en 2020.

Au-delà des engagements budgétaires du programme 502, la biodiversité s'inscrit en 2020 sous le signe de la transversalité : regroupements des crédits liés à l'observation (programme 501) et à la mobilisation pour les transitions (programme 503), mais également mise en œuvre d'actions concrètes pour la biodiversité aquatique sur le patrimoine régional (voies navigables, ports...) et avec les différents publics (ex : renforcement des outils au service de la biodiversité dans le dispositif Karta pour les lycées volontaires).

→ Développer une politique énergétique volontariste

►► La Région engagée dans la Breizh COP assume pleinement son rôle de cheffe de file de la transition énergétique sur le volet économies d'énergies sur les bâtiments

En 15 ans, la consommation énergétique bretonne a baissé de 2% alors même que la population augmentait. Néanmoins, il convient d'aller plus vite, en agissant notamment sur les volets mobilités et patrimoine bâti. La Bretagne est pionnière en France avec le déploiement, effectif sur tout le territoire, d'un premier niveau de conseil pour tous les ménages bretons, afin qu'ils puissent rénover globalement leur habitat. La Région entend toutefois aller plus loin en proposant, d'ici 2023, un déploiement complet des plateformes de rénovation pour proposer un accompagnement global des ménages tout au long de leurs travaux de rénovation, mais aussi des petites entreprises du tertiaire qui les réalisent.

Cela implique également de mobiliser les professionnels, tant ceux de la filière du bâtiment que les financeurs. C'est pourquoi un effort financier conséquent est consenti dès 2020 sur ce volet, avec une montée en puissance progressive dans les prochaines années. La Région joue pleinement son rôle de cheffe de file de la transition énergétique en assumant la responsabilité, pour les territoires, de contractualiser avec l'Etat sur un financement d'une partie importante du plan de déploiement par la mobilisation des certificats d'économie d'énergie. C'est ce qu'on appelle le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique. Par ailleurs, la Région déploie une stratégie globale de collecte plus systématique des certificats d'économie d'énergie, tant sur son propre patrimoine que sur le territoire, mutualisant les moyens au profit des collectivités. Cette ingénierie est précieuse pour la mobilisation effective de fonds privés au bénéfice de la transition énergétique.

Si le Pacte Electrique Breton prenait déjà en compte la question de la baisse de la dépendance énergétique bretonne il y a 10 ans, tant sur les volets maîtrise de la demande d'électricité et de production, que sur le volet équilibre réseau, aujourd'hui le sujet est plus large et doit être appréhendé toutes énergies confondues. La Breizh COP affirme, pour la première fois, un objectif très ambitieux en la matière : celui de tendre vers l'autonomie énergétique de la Bretagne.

La Bretagne doit aussi produire plus d'énergies renouvelables. Entre 2000 et 2017, la couverture des besoins énergétiques par la production bretonne est passée de 6 à 12%. Néanmoins, il convient de mettre en œuvre les feuilles de route sur l'éolien offshore et terrestre pour pouvoir accélérer, en s'appuyant notamment sur le repowering (remplacement des actuelles éoliennes par des éoliennes plus performantes) de la puissance installée d'ici 2040.

Concernant la contribution du biogaz, elle peut être réelle à condition d'assurer le développement d'une méthanisation de qualité, priorisant l'usage des sols pour l'alimentation. Surtout, c'est au plus près du terrain et en associant les populations que les projets les plus pertinents pourront se développer en cohérence avec les autres

politiques publiques (biodiversité, développement économique, emploi, aménagement...) C'est pourquoi la Région continuera à accompagner les dynamiques des Plans Climats Air Energie Territoriaux et leurs déclinaisons concrètes.

En parallèle de la production d'énergies souvent alternatives, il convient de travailler sur les vecteurs de stockage. C'est pourquoi la Région accompagne des projets innovants de stockage électrique, en lien avec les fonds européens, mais également l'autoconsommation collective. Elle soutiendra également l'émergence de nouveaux vecteurs énergétiques, à travers une feuille de route hydrogène 2030, pour accompagner des projets territoriaux et anticiper ainsi les futurs développements technologiques dans ce domaine. La Région s'y engagera aussi sur ses propres maîtrises d'ouvrages notamment en matière de transport maritime.

Concernant le travail sur les réseaux énergétiques et leur contribution aux grands équilibres, il se concrétisera aussi par une prise de responsabilité grandissante, dès 2020, des acteurs réunis dans le projet inter régional sur les énergies intelligentes « SMILE ».

→ Pour une approche circulaire de l'usage des ressources

L'année 2019 a été celle du vote du Plan régional de prévention et de gestion des déchets, intégré au SRADDET. Ce plan « déchets », que la Région a souhaité concevoir comme un plan « ressources », fixe des objectifs volontaristes :
- trajectoire zéro enfouissement à horizon 2030 et prévention plus globale pour atteindre, d'ici 2040, le « zéro déchets ». Il se concrétise dès maintenant par :

- des actions de mutualisations d'équipements, d'accompagnement à l'émergence d'équipements structurants et innovants visant la valorisation en Bretagne de ressources qui partent aujourd'hui à l'étranger ou restent trop dépendantes des cours du marché (ex : filière CSR)

- des actions ciblées cohérentes avec les spécificités bretonnes (ex : filière du nautisme)

- le déploiement de démarches très cohérentes avec les principes de l'économie sociale et solidaire et vertueuses du point de vue de la prévention des déchets, tels que les *repair cafés* (lieux visant à prolonger la vie des objets plutôt qu'à les remplacer, on en compte déjà une cinquantaine en Bretagne).

Le projet de loi sur l'économie circulaire, qui devrait être adopté définitivement début 2020, fixera un nouveau cadre pour le déploiement, en Bretagne, d'une feuille de route opérationnelle, autour d'une vingtaine d'actions, sur ce sujet. Elles permettront de « remonter la chaîne » en étant le plus en amont possible sur l'éco conception, la formation des acteurs, le déploiement d'approches innovantes sur les territoires. Elle fera partie intégrante de l'engagement « ressources et biodiversité » qui sera soumis à l'assemblée régionale à l'été 2020 en déclinaison de la Breizh COP. Elle permettra aussi de mettre en avant l'impact sur l'emploi local des transformations à engager sur le volet des ressources. Si une tonne de déchets recyclés et valorisés peut avoir un « contenu en emplois » près de 50 fois supérieur à une tonne de déchets enfouie, c'est l'ensemble des interactions et transformations – formations, accompagnement- qui sera à étudier.

Enfin, sortir de l'économie « extractive » et parfois prédatrice des ressources naturelles implique de donner une nouvelle dimension à l'effort pour l'utilisation d'éco matériaux, dits « biosourcés », mais aussi le recyclage des matériaux issus du BTP, qui représente la plus grande partie des tonnages de déchets en Bretagne. Dans cet esprit, au-delà de l'action sur ses propres bâtiments, la Région va faire évoluer l'appel à projets bâtiments performant pour mieux intégrer les enjeux d'adaptation au changement climatique, de matériaux biosourcés ou recyclés. Au-delà, ce sont des démarches territoriales qui devront être engagées pour permettre une réelle diffusion, un essaimage et au final un réel impact sur le développement des filières non extractives.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

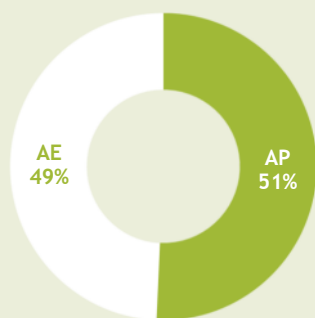
| | AE 937 | Total AE | AP 907 | Total AP |
|--|------------|------------|-----------|-----------|
| Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau | 5 148 000 | 5 148 000 | 5 300 000 | 5 300 000 |
| Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages | 3 078 000 | 3 078 000 | 700 000 | 700 000 |
| Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources | 4 102 200 | 4 102 200 | 3 410 000 | 3 410 000 |
| | 12 328 200 | 12 328 200 | 9 410 000 | 9 410 000 |

→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

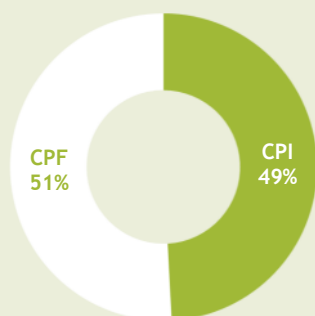
| | CPF 937 | Total CPF | CPI 907 | Total CPI |
|--|------------|------------|------------|-----------|
| Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau | 3 620 000 | 3 620 000 | 3 500 000 | 3 500 000 |
| Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages | 3 243 000 | 3 243 000 | 1 400 000 | 1 400 000 |
| Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources | 4 194 200 | 4 194 200 | 3 445 000 | 3 445 000 |
| | 11 057 200 | 11 057 200 | 8 345 000 | 8 345 000 |

Programme 501

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

5 300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

5 148 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 620 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

\\ Raison d'être du programme

La Bretagne est façonnée par un chevelu de cours d'eau qui trouvent leur exutoire le long des 2700 km de littoral. Le lien terre-mer est fort et évident ; la qualité des eaux littorales dépend de celle des eaux terrestres, et de cette qualité dépend aussi l'attractivité et développement de la Bretagne. A cela s'ajoutent des problèmes quantitatifs de plus en plus fréquents, exacerbés par un contexte de changement climatique et de dynamisme démographique.

Un sondage mené en 2018 par le centre d'information sur l'eau met en évidence que pour 74% des Bretons interrogés, les ressources en eau sont polluées, et que 54 % d'entre eux craignent de manquer d'eau à l'avenir.

De fait, l'état des lieux sur la qualité des masses d'eau bretonnes mis à jour récemment par le comité de bassin Loire Bretagne, estime une moyenne de 42% de masses d'eau en bon état en Bretagne, alors que l'objectif fixé par l'Europe est 100% en 2027. Si à l'ouest de la région la bataille est en passe d'être gagnée puisque 70% des masses d'eau sont en bon état, c'est loin d'être le cas en Ille et Vilaine où 93% des masses d'eau sont dégradées, essentiellement pour des problématiques de morphologie (cours d'eau recalibrés avec l'urbanisation), et de pollutions en nitrates et pesticides.

Les enjeux pour la région, avec l'ensemble des acteurs de l'eau qui se mobilisent depuis 30 ans sur la restauration de la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques, sont aujourd'hui multiples :

- Poursuivre son soutien aux actions de restauration
- Accompagner la préservation et la valorisation du bon état partout où il est atteint pour en faire un facteur d'attractivité et de développement,
- Accompagner les acteurs sur une problématique qui se renforce, celle de la gestion quantitative et du partage de la ressource.

Pour atteindre ces objectifs et renforcer l'efficacité des actions, le Conseil régional propose de placer les enjeux de l'eau au cœur des politiques de l'aménagement et du développement économique. Pour cela, il peut s'appuyer sur la démarche de Breizh COP et des objectifs ambitieux du SRADDET tels que « tendre vers le zéro phyto à horizon 2040 », ou « dimensionner les projets de développement à la disponibilité de la ressource », ainsi que sur les engagements du bien manger pour tous et de la préservation des ressources et de la biodiversité.

Dans ce cadre, la Bretagne se dotera en 2020 d'un lieu de débat, d'acculturation et d'influence sur l'eau via l'installation d'une assemblée bretonne de l'eau qui pourra voter des vœux, motions ou contributions sur des sujets à enjeux spécifiques pour la Bretagne.

La Région mettra par ailleurs au débat de cette assemblée une étude sur les solidarités autour de l'eau, afin d'identifier les marges de manœuvre sur ce sujet et définir de nouvelles modalités d'aides ou développer de nouveaux outils d'accompagnement financiers ou de compensation entre territoires.

Enfin, elle poursuivra son soutien financier aux actions menées par les collectivités sur les bassins-versants, pour restaurer et préserver la ressource en eau.

\\ 2020 en actions

→ Développer de nouveaux outils d'accompagnement financiers dans une logique de solidarité

Afin de s'assurer que les solidarités autour de l'eau s'exerceront de façon équitable sur l'ensemble du territoire breton, le Conseil régional a initié en 2019 une étude collaborative sur ce sujet. Les premiers résultats font ressortir des préoccupations sur la gestion quantitative en lien avec l'aménagement du territoire notamment, des

inquiétudes sur les financements de la politique de l'eau, mais aussi des besoins de solidarité financière vis-à-vis des territoires en bon état qui ne sont plus prioritaires pour l'intervention de l'Agence de l'eau. Ainsi, en 2020, la Région travaillera sur ces questions avec ses partenaires, au sein des commissions de l'Assemblée Bretonne de l'Eau, pour réfléchir à de nouveaux outils de substitution. Elle a par ailleurs d'ores et déjà engagé une réflexion sur la mise en œuvre d'un fonds vert.

▶▶ La Région engagée dans le Breizh COP : installation de l'Assemblée Bretonne de l'Eau

Afin d'en faire une instance plus transversale et de lui donner un poids politique plus important, la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques initiée en 2015 par le Conseil régional, laissera la place en 2020 à l'Assemblée Bretonne de l'Eau. Cette nouvelle instance verra sa composition évoluer pour laisser davantage de place aux nouveaux opérateurs de l'eau que sont les EPCI, mais aussi aux représentants du monde économique et à la société civile. Structurée en 3 collèges, elle sera en capacité de faire débattre et faire voter des contributions et motions sur des sujets à enjeux pour la Bretagne, tels que la future programmation des fonds européens, la fiscalité environnementale, ou la cohérence des politiques publiques.

→ Valoriser le bon état comme cadre d'attractivité et de développement économique

Partant du constat que l'attractivité de la Bretagne et son développement dépendent de milieux aquatiques en bon état, la Région poursuivra et renforcera sa réflexion sur l'accompagnement des territoires en bon état, en lien notamment avec les politiques de la Biodiversité et du tourisme.

→ Un travail sur la sortie de produits phytosanitaires de synthèse

Afin de mettre en œuvre l'objectif Breizh COP « Tendre vers le zéro phyto à l'horizon 2040 », la Région a mis en place un groupe de travail dédié qui pourra s'appuyer sur l'expertise de chercheurs réunis au sein du Centre de Ressources et d'Expertises sur l'Eau en Bretagne (CRESEB). Dans ce cadre, la Région pourra accompagner une expérimentation de sortie de produits phytosanitaires de synthèse sur un ou plusieurs territoires pilotes, afin de mesurer les impacts économiques et sociaux de la suppression de l'usage de ces produits.

Par ailleurs, en tant que région responsable, l'action « zéro phyto » déjà à l'œuvre sur les voies navigables et en déploiement dans les lycées, sera poursuivie et étendue aux ports.

→ Renforcer l'accompagnement des EPCI dans leur prise de compétence GEMAPI

Au-delà de l'Assemblée Bretonne de l'Eau qui offrira aux EPCI un lieu d'échanges, la Région poursuivra son accompagnement dans les réorganisations territoriales encore à l'œuvre suite à la prise de compétence GEMAPI par les EPCI, ainsi que son soutien financier aux actions et investissements visant à restaurer la qualité des eaux.

Sa récente prise de participation au sein de l'Etablissement Public de Bassin de la Vilaine, lui permettra en 2020 de renforcer son accompagnement et de participer aux débats sur un territoire hydrographique qui couvre un tiers de la Bretagne et sur lesquels les enjeux de reconquête du bon état sont considérables (7% des masses d'eau en bon état en Ile-et-Vilaine).

→ Favoriser l'accès aux données environnementales

L'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), est un GIP créé par l'Etat et la Région, dont l'objet est la valorisation et la diffusion de données environnementales. Il développe à partir de 2020 un nouveau plan stratégique qui vise notamment à renforcer le croisement et la diffusion de données à des échelles territoriales. Il édite également des chiffres clés sur l'environnement et rédige des dossiers thématiques pour améliorer la connaissance des citoyens. En 2020, il éditera notamment un dossier sur les produits phytosanitaires, développera la plate-forme des paysages et publiera une brochure sur les chiffres clés de l'environnement.

Les actions du programme

→ Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons

- ✓ Informer et former
- ✓ Organiser les conditions d'une gouvernance efficace
- ✓ Mieux comprendre pour mieux agir

→ Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires

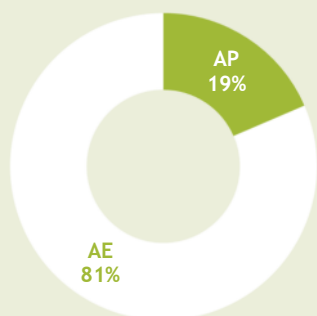
- ✓ Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- ✓ Soutenir les Projets de Territoires pour l'Eau (PTE)
- ✓ Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »

→ S'adapter aux risques liés à l'eau

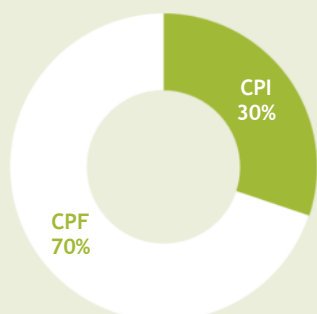
- ✓ Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante
- ✓ Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine

Programme 502

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

700 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

3 078 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 243 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

\\ Raison d'être du programme

L'actualité nationale et internationale sera l'occasion de mettre en lumière en 2020 les enjeux de la biodiversité à différentes échelles (Congrès mondial de la nature à Marseille en juin, COP 15 de la Convention sur la diversité biologique en Chine en fin d'année), et de débattre des nécessaires engagements et virages à prendre en la matière. Au niveau régional il s'agit d'accompagner la mise en œuvre des ambitions et des engagements bretons en matière de biodiversité, en déclinaison des orientations de la Breizh COP, et dans la poursuite concrète des démarches engagées sur l'accompagnement des territoires, la connaissance, la protection des milieux naturels, la sensibilisation et la mobilisation de tous les publics.

Si la prise de conscience est une condition nécessaire pour répondre aux enjeux de la biodiversité, il convient également d'entraîner l'implication opérationnelle de l'ensemble des acteurs, collectivités, opérateurs économiques. Il importe désormais d'enrayer la trajectoire très négative de l'état de conservation des espèces et des milieux naturels. Par un changement profond de nos modes de consommation et de développement, il s'agit de parvenir à des résultats probants en matière de préservation et de restauration de la biodiversité et du patrimoine naturel régional, sur lesquels reposent la qualité et les conditions de vie des Bretons.

\\ 2020 en actions

→ Mise en œuvre des missions de l'Agence Bretonne de la Biodiversité

▶▶ La Région engagée dans le Breizh COP

La création officielle de l'Agence Bretonne de la Biodiversité en octobre 2019 a ouvert la phase de lancement de l'établissement public de coopération environnementale qui la porte, et notamment l'installation de son conseil d'administration en janvier 2020 pour valider son budget primitif et les orientations de ses premières années de mise en œuvre.

Conformément aux travaux de préfiguration de l'Agence, celle-ci s'impliquera de façon prioritaire dans l'accompagnement des territoires (pour le développement de projets trames verte et bleue, atlas de la biodiversité communale/intercommunale), l'aide aux porteurs de projets y compris pour accompagner l'identification et la sollicitation de moyens financiers, l'animation de réseaux et en particulier l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels, le développement de la connaissance ainsi que la mobilisation des différentes catégories d'acteurs pour agir concrètement en faveur de la biodiversité.

L'action de cette agence bretonne s'appuiera sur une équipe dédiée en cours de recrutement, ainsi que sur les contributions techniques des acteurs déjà impliqués (associations et les Départements des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine notamment), ou qui souhaiteront s'engager dans cette dynamique partenariale, aux côtés de la Région et de l'Office français de la biodiversité, membres fondateurs de l'établissement.

Au cours de cette première année de mise en œuvre, il s'agit notamment de développer des réponses et des services efficaces et reconnus par les porteurs de projets, de partager une meilleure reconnaissance des enjeux de biodiversité, et à travers une action partenariale et concertée, d'assurer la confiance et l'implication des acteurs bretons.

Faisant suite aux projets pilotes développés dans le cadre de la préfiguration de cette agence, l'accompagnement des initiatives des territoires sera renforcé, en s'appuyant sur les compétences et ressources disponibles aux niveaux local et régional, en finalisant et en diffusant des outils techniques et des référentiels méthodologiques nécessaires et en valorisant les retours d'expériences utiles aux porteurs de projets en faveur de la biodiversité.

→ Appui aux démarches structurantes et aux projets des Parcs naturels régionaux

L'avancée des travaux d'élaboration du projet de charte et de constitution du Parc Naturel Régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude a conduit à proposer la création d'un syndicat mixte de préfiguration qui devrait intervenir courant 2020. Celui-ci animera la finalisation des travaux, en relais de l'association Cœur Emeraude, et portera le projet à la validation des instances nationales. De son côté, le Parc naturel régional d'Armorique entame la procédure de renouvellement de sa charte, incluant la définition d'un périmètre d'étude pour mi-2020, ainsi que l'élaboration d'un projet de charte pour mi-2021, en vue d'aboutir à une nouvelle labellisation avant l'échéance de sa charte actuelle en 2024.

Le Parc régional du Golfe du Morbihan, labellisé en 2014, poursuit quant à lui le développement de ses missions et projets innovants et s'impliquera, ainsi que le PNR d'Armorique, dans la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans la candidature au dispositif européen LIFE intégré portée par la Région, en vue de mettre en œuvre des modalités d'adaptation au changement climatique sur le territoire à travers une approche intégrée des différents enjeux environnementaux.

→ Développement des outils régionaux d'observation et de cartographie

Le développement d'une plateforme régionale des données naturalistes est aujourd'hui effective, et reçoit les premiers lots de données en vue d'en permettre l'accès aux collectivités, décideurs et gestionnaires. Une charte est proposée à la signature des structures productrices de ces données, pour les inciter à s'engager dans cette diffusion selon le format standardisé défini avec les partenaires bretons. Le pôle Biodiversité de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne sera renforcé pour animer la plateforme des données naturalistes et les producteurs de ses données.

Le développement de l'observatoire des paysages et l'animation de la Plateforme des observatoires photographiques du paysage (POPP), restent inscrits sur la feuille de route de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne pour 2020, avec l'appui de l'Etat et de la Région.

Le projet de cartographie régionale des grands types de végétation conduit par le Conservatoire botanique national de Brest permet d'ores et déjà de disposer d'informations spatialisés pour les départements du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et des Cotes d'Armor. Il sera finalisé par la partie morbihannaise en 2020, et permettra de disposer à l'échelle régionale d'une carte au 1/20 000^{ème} des grands types de végétation, utile à l'élaboration de diagnostics et à l'identification des trames verte et bleue.

→ Extension du réseau des réserves naturelles régionales

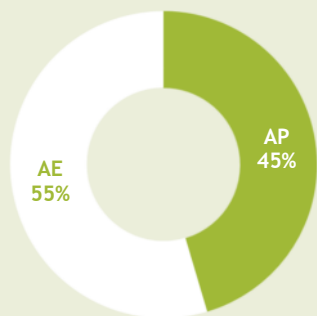
Depuis 2006, la Région a labellisé 9 sites en Réserves naturelles régionales, outils majeurs de préservation et de gestion des milieux naturels remarquables de Bretagne, et identifiés comme réservoirs de biodiversité dans le cadre du SRADDET. Le classement de la dernière Réserve (landes, étang et prairies de Plounérin) date de 2016. Un appel à projet sera lancé courant 2020 afin d'identifier et de sélectionner 4 nouveaux sites qui pourront au cours des prochaines années être accompagnés dans la procédure de classement en Réserve naturelle régionale et bénéficier à ce titre d'un soutien régional pérenne dans leurs activités de gestion, de protection, de connaissance et d'éducation.

Les actions du programme

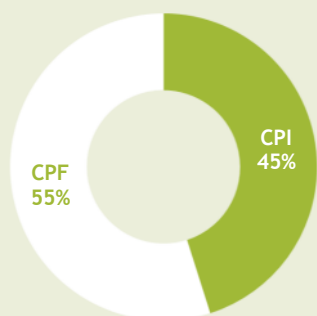
- **Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité**
 - ✓ Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise
 - ✓ Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances
 - ✓ Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité
 - **Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages**
 - ✓ Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale
 - ✓ Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)
 - ✓ Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)
 - ✓ Développer le maillage régional des espaces naturels
 - ✓ Intégrer les dimensions paysagères
 - **Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel**
 - ✓ Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement
-

Programme 503

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation de programme de

3 410 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2020 une autorisation d'engagement de

4 102 200 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 445 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 194 200 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

\\ Raison d'être du programme

Engager le territoire régional dans la transition énergétique et climatique constitue une priorité pour la Bretagne qui doit faire face à des enjeux majeurs :

- l'urgence climatique, qui implique de limiter le prélèvement des ressources, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'adopter des solutions d'adaptation au changement climatique et de résilience des territoires;
- l'autonomie énergétique du territoire régional, qui ne produit aujourd'hui que 12% de l'énergie consommée ;
- le développement économique : les énergies renouvelables, les réseaux intelligents ou encore le bâtiment économe en énergie et en ressource constituent autant d'opportunités pour l'émergence de filières innovantes créatrices d'activités et d'emplois ;
- la réduction des inégalités sociales et l'amélioration de la santé des populations : l'accès à l'énergie est aujourd'hui source d'inégalités en termes de facture énergétique pour l'utilisateur et la qualité médiocre des logements a des impacts non négligeables sur certaines populations.

L'intérêt grandissant porté par les citoyens aux « basses technologies » - ou « low - tech » - traduit une réelle prise de conscience sur la limite de la disponibilité des matières premières nécessaires aux biens de consommation. Dans les faits, cette prise de conscience interroge plus généralement sur des modes de production plus sobres en matières premières et en énergie, sur le recours à des matières recyclables en lieu et place des ressources naturelles, sur l'augmentation de la durée de vie des biens et produits. Les actions inscrites dans la Feuille de Route en Faveur de l'Economie Circulaire (FREC) ainsi que dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) intégré au SRADDET et à la Breizh COP doivent donner tout son sens à ce programme qui tend à :

- sensibiliser l'ensemble des bretons, dans leurs multiples responsabilités de citoyens, de consommateurs, d'entrepreneurs, aux principes de l'économie circulaire ;
- (re)localiser en Bretagne la valeur ajoutée des différentes filières de réemploi, de recyclage, de valorisation énergétique des déchets ;
- Développer de nouvelles filières et de nouveaux usages autour des matériaux biosourcés et renouvelables.

\\ 2020 en actions

→ Accompagner les bretons pour une Bretagne plus sobre en énergie

La rénovation énergétique des bâtiments et notamment des logements est un enjeu majeur : la Breizh COP fixe un objectif ambitieux de réduction des émissions des gaz à effet de serre de 65% à l'horizon 2050 (par rapport aux émissions de 2012) soit une division par 4 des émissions liées au secteur du bâtiment. Le réseau des Plateformes Locales de la Rénovation de l'Habitat développé par la Région depuis 2014 constitue aujourd'hui une fondation solide et reconnue sur laquelle appuyer le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat pour accompagner les ménages de manière massive vers la rénovation énergétique.

▶▶▶ La Région engagée dans le Breizh COP

Par son engagement dès 2020 dans le programme national SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) la Région Bretagne poursuit son ambition de rendre accessible à tous les bretons le service complet d'accompagnement d'ici 2023, avec les objectifs quantitatifs suivants :

- 100 000 ménages recevant une information de 1er niveau;
- 20 000 ménages accompagnés pour la réalisation de leurs travaux ;
- 1500 entreprises conseillées pour rénover leurs locaux.

→ **Accompagner les filières renouvelables pour augmenter la production d'énergie renouvelable**

L'année 2020 sera dédiée à la mise en œuvre des feuilles de route régionales afin d'accélérer la production d'énergies renouvelables sur notre territoire en exploitant tous les potentiels existants dans la région (avec une priorité au développement de l'éolien terrestre, des énergies marines et de la biomasse) et en impliquant davantage collectivités et citoyens pour le développement de ces projets.

La Région poursuivra son engagement dans le développement de vecteurs énergétiques innovants (biométhane, hydrogène...) ainsi que dans le projet SMILE (Smart Ideas to Link Energies) afin de favoriser le déploiement des systèmes énergétiques intelligents et des projets de stockage d'énergie. Une stratégie de déploiement de l'hydrogène (H₂) d'origine renouvelable sera construite en 2020 et permettra d'expérimenter des solutions sur le territoire breton et d'engager des dynamiques d'innovation fortement créatrices de valeur pour les entreprises du secteur. C'est un enjeu considérable en Bretagne.

▶▶ **Mobiliser les bretons dans les démarches de transition écologique et énergétique**

La Région encouragera en 2020 les initiatives des territoires favorisant la mobilisation des citoyens dans leur projet de transition écologique et énergétique. Un appel à projets transversal, développé en concertation avec l'ensemble des politiques de l'environnement, de la Mer et du littoral, sera lancé pour accompagner des démarches pilotes et innovantes des territoires qui souhaitent mobiliser et impliquer les citoyens dans les projets de transitions écologiques d'intérêt collectif, favorisant le passage à l'action de chacun. Cet appel à projet sera doté d'une enveloppe de 650 K€.

→ **Sensibiliser les acteurs bretons aux principes de l'économie circulaire**

Le succès de l'évènement qui s'est tenu en novembre 2019 à l'occasion du 10^{ème} anniversaire des Repair Café à Rennes, sous le slogan « La Bretagne répare » montre la sensibilisation des Bretons et des Bretonnes sur ces sujets. Il s'agit en 2020 d'aller plus loin dans leur accompagnement sur les gestes et pratiques responsables : une campagne de sensibilisation « tout public » favorisera la responsabilisation de chacun vis-à-vis de la prévention de la production de déchets ; des actions de formation ciblées en direction des réseaux d'entreprises, tels que Produit en Bretagne, inviteront les acteurs économiques à opter pour les avantages économiques et sociaux de l'économie circulaire ; un nouvel Appel à Projet construit avec les partenaires institutionnels de la Région (ADEME,...) devra faire émerger des projets d'économie circulaire de nouvelle génération.

→ **Déployer des filières régionales de valorisation**

Les Bretons et les Bretonnes occupent la première place des trieurs des emballages ménagers, mais leur valorisation se fait pour l'essentiel en dehors de la Bretagne. La consolidation des filières existantes de recyclage, comme la production d'isolants ou de nouveaux emballages à partir de journaux/magazines et papiers/cartons, est prioritaire. Le déploiement de nouvelles filières bretonnes de recyclage à l'occasion de la création de nouvelles REP (Responsabilité élargie du producteur) sera favorisé, en s'appuyant autant que possible sur l'économie sociale et solidaire (ESS). La valorisation énergétique de déchets en énergie de substitution aux énergies fossiles sera développée (Combustibles solides de récupération, UVE Haut PCI), dans un souci de contribution au zéro enfouissement.

→ **Consolider et déployer l'usage des matériaux écologiques dans la construction**

La création en 2019 de la Fédération bretonne des filières biosourcés (FB²) constitue une étape importante dans le déploiement de ces filières. Ce nouvel interlocuteur dans le paysage breton ouvre une opportunité de consolider l'usage des matériaux écologiques (biosourcés et géosourcés) dans la construction et le bâtiment, pour ce qui est de l'aval, et le déploiement de filières de production en lien direct avec les territoires, pour ce qui est de l'amont. C'est aussi l'occasion de réinterroger l'Appel à projets Bâtiments performants pour aller vers des labels de type BBKA (Bâtiment Bas Carbone), Bâtiment biosourcé, Le recours au réemploi et au recyclage dans la construction est un enjeu de cette démarche.

Les actions du programme

→ **Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques**

- ✓ Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat
- ✓ Renforcer l'efficacité énergétique du bâti
- ✓ Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables
- ✓ Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique

→ **Développer un usage durable des ressources**

- ✓ Connaître les gisements et leurs usages
- ✓ Organiser la prévention et la gestion des déchets
- ✓ Développer une culture bretonne de l'économie circulaire

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

| | | AP | AE |
|---------------------|--|------------------|------------------|
| P.0501 | P.0501-11 :Informer et former | - | 713 000 |
| | P.0501-12 :Organiser les conditions d'une gouvernance efficace | - | 50 000 |
| | P.0501-13 :Mieux comprendre pour mieux agir | - | 400 000 |
| | P.0501-21 :Soutenir l'élaboration et le mise en oeuvre des SAGE | - | 665 000 |
| | P.0501-22 :Soutenir les projets de territoire pour l'eau | 5 100 000 | 2 600 000 |
| | P.0501-23 :Accompagner les projets territoriaux « algues vertes » | 200 000 | 700 000 |
| | P.0501-31 :Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante | - | 20 000 |
| Total P.0501 | | 5 300 000 | 5 148 000 |
| P.0502 | P.0502-11 :Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise | - | 142 843 |
| | P.0502-12 :Soutenir les programmes d'inventaire et d'acquisition de connaissances | 20 000 | 370 050 |
| | P.0502-13 :Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité | - | 351 000 |
| | P.0502-21 :Mettre en oeuvre la trame verte et bleue | 161 000 | 302 000 |
| | P.0502-22 :Accompagner les réserves naturelles régionales | 67 000 | 366 000 |
| | P.0502-23 :Accompagner les Parcs naturels régionaux | 196 000 | 1 214 907 |
| | P.0502-24 :Développer le maillage régional des espaces naturels | 206 000 | 2 200 |
| | P.0502-25 :Intégrer les dimensions paysagères | 50 000 | 50 000 |
| | P.0502-31 :Soutenir l'action des structures régionales d'éducation et de sensibilisation à l'environnement | - | 279 000 |
| Total P.0502 | | 700 000 | 3 078 000 |
| P.0503 | P.0503-111 :Connaître et analyser la situation énergétique et climatique bretonne | 80 000 | 195 000 |
| | P.0503-112 :Contribuer aux démarches de planification | 100 000 | 230 000 |
| | P.0503-121 :Renforcer l'efficacité énergétique dans l'habitat | 750 000 | 2 030 000 |
| | P.0503-122 :Renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et le secteur industriel | 350 000 | 90 000 |
| | P.0503-131 :Soutenir les projets de production d'énergie bas carbone | 1 100 000 | 103 000 |
| | P.0503-132 :Optimiser les usages par les réseaux énergétiques intelligents | 350 000 | 50 000 |
| | P.0503-141 :Accompagner la mise en place d'une ingénierie territoriale par les territoires | - | 642 000 |
| | P.0503-142 :Proposer et déployer des outils d'ingénierie financière | - | 45 000 |
| | P.0503-143 :Accompagner les territoires dans la mobilité durable | 300 000 | 30 000 |
| | P.0503-212 :Planifier et optimiser les usages des ressources | - | 30 000 |
| | P.0503-221 :Accompagner et sensibiliser à la prévention | - | 40 000 |
| | P.0503-222 :Planifier et développer les outils de gestion adaptés | 380 000 | 215 000 |
| | P.0503-231 :Accompagner les collectivités et les porteurs de projets | - | 242 200 |
| | P.0503-232 :Développer l'usage de matières premières renouvelables | - | 60 000 |
| | P.0503-113 :S'adapter aux effets du changement climatique | - | 100 000 |
| Total P.0503 | | 3 410 000 | 4 102 200 |



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh
